

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Rue Royale

N°: 94

Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0416.735.655

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-07-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

25-05-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 6.6, A-asbl 7

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**TAYART DE BORMS** Luc

--

BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2004

Administrateur

**DEMARIE** Marco

--

ITALIE

Début de mandat: 27-10-2016

Administrateur

**PRUELLER** Franz

--

AUTRICHE

Début de mandat: 20-03-2013

Administrateur

**FLORINDO ESGALO** Rui Carlos

--

PORTUGAL

Début de mandat: 14-05-2014

Administrateur

**ROGALL** Joachim

--

ALLEMAGNE

Début de mandat: 14-05-2014

Administrateur

**SAILLER** Peggy

--

BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2007

Administrateur délégué

**DELVAUX ASSOCIÉS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL** (B00864)

BE 0548.694.950

Chaussée de louvain 6/428

1380 Lasne

BELGIQUE

Réviser d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par:

**LERUSSE** Pierre (A00732)

N°	BE 0416.735.655		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Réviser d'entreprises  
Rue de Pinchart 1  
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

N°	BE 0416.735.655		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>60</u></b>	<b><u>743,11</u></b>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		<b>683,11</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		683,11
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<b>60</b>	<b>60</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>8.651.631,3</u></b>	<b><u>5.626.376,26</u></b>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>411.036,37</b>	<b>271.356,96</b>
Créances commerciales		40	408.592,27	231.135,72
Autres créances		41	2.444,1	40.221,24
Placements de trésorerie		50/53	<b>748.274,02</b>	<b>415.472,78</b>
Valeurs disponibles		54/58	<b>7.479.082,7</b>	<b>4.937.033,79</b>
Comptes de régularisation		490/1	<b>13.238,21</b>	<b>2.512,73</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>8.651.691,3</b>	<b>5.627.119,37</b>

N°	BE 0416.735.655	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	<b>1.956.861,27</b>	<b>1.563.226,77</b>
Plus-values de réévaluation		10	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	<b>1.027.088,2</b>	<b>877.088,2</b>
Subsides en capital		14	<b>779.773,07</b>	<b>536.138,57</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		164/5		
Impôts différés		167		
		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>6.694.830,03</b>	<b>4.063.892,6</b>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<b>320.396,76</b>	<b>675.845,2</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	3.613,76	8.918,77
Etablissements de crédit		430/8	3.613,76	8.918,77
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	191.287,18	506.251,98
Fournisseurs		440/4	191.287,18	506.251,98
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		60.000
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	125.495,82	100.674,45
Impôts		450/3	39.057,03	
Rémunérations et charges sociales		454/9	86.438,79	100.674,45
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	<b>6.374.433,27</b>	<b>3.388.047,4</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>8.651.691,3</b>	<b>5.627.119,37</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	6.291.965,23	6.120.687,07
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	200,84	3.690
Cotisations, dons, legs et subsides		73	7.428.204,78	7.444.854,27
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.136.440,39	1.327.857,2
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	887.220,25	884.411,07
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	683,11	683,12
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	5.317.757,79	5.202.815,23
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>86.304,08</b>	<b>32.777,65</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>166.893,04</b>	<b>479,49</b>
Produits financiers récurrents		75	1.609,29	479,49
Produits financiers non récurrents		76B	165.283,75	
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>9.562,62</b>	<b>4.624,26</b>
Charges financières récurrentes		65	9.562,62	4.624,26
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>243.634,5</b>	<b>28.632,88</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>243.634,5</b>	<b>28.632,88</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>243.634,5</b>	<b>28.632,88</b>

N°	BE 0416.735.655	A-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>779.773,07</b>	<b>536.138,57</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	243.634,5	28.632,88
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	536.138,57	507.505,69
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>779.773,07</b>	<b>536.138,57</b>

## ANNEXE

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	34.757,04
8169		
8179		
8189		
8199	34.757,04	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	34.073,93
8279	683,11	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	34.757,04	
22/27		
8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	60
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	60	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	60	

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**FONDS**

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
150.000	150.000

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE 0416.735.655	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	12,3	12,6
76	<b>165.283,75</b>	
76A		
76B	165.283,75	
66		
66A		
66B		
6502		

N°	BE 0416.735.655	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

## Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)		
Nombre moyen de travailleurs	100	10,7	2,3	12,3	ETP	12,6	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	17.351	1.571	18.922	T	19.957	T
Frais de personnel	102	813.558,74	73.661,51	887.220,25	T	884.411,07	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	10	2	11,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	8	1	8,8
Contrat à durée déterminée	111	2	1	2,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3		3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	7	2	8,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	4		4
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	3	2	4,6
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	10	2	11,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
305		2	2

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE 0416.735.655		A-asbl 6.8
----	-----------------	--	------------

## Règles d'évaluation

Règles d'évaluations :

NEF AISBL : Network of European Fondation for Inovative Cooperation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les règles d'évaluations sont établies conformément aux obligations comptables et à la publicité des comptes des grandes ASBL.

PROVISIONS

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice antérieur. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs devront être régulièrement revues et reprises en résultats dans la mesure où elles sont devenues sans objet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'Actif du Bilan à la valeur d'acquisition. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Aménagement du bâtiment : 15 ans

Installation/Matériel de bureau : 5 ans

Matériel informatique et pédagogique : 3 ans

CRÉANCES

Elles sont reprises à leur valeur nominale

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

DETTES

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ils sont repris à leur valeur nominale.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES  
DE L'ASBL NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS, l'« association », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 14 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS durant 4 exercices consécutifs.

## **Rapport sur les comptes annuels**

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 8.651.691 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 243.635.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

\*  
\*       \*

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, du Code des Sociétés et des Associations ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du Code des sociétés et associations.

Lasne, le 2 Avril 2021  
Delvaux et Associés SRL  
Commissaire  
Représenté par

Pierre LERUSSE  
Réviseur d'entreprises